PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 666

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 5 octobre 2020 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 666 – Règlement concernant les usages conditionnels**

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à .....*Ascot Corner*.....ce...19e ...jour de ...*novembre*.. ... de l'an deux mille vingt.

Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), *Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier* de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 19 novembre 2020.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19e *jour de novembre 2020*.

Directeur général et secrétaire-trésorier